

dans diverses provinces ce montant n'est pas transmis aux bénéficiaires. Bien que la question semble plutôt relever de la compétence provinciale, le député peut être assuré que le gouvernement fédéral fera tout ce qu'il peut pour encourager les autorités compétentes à faire verser toute la somme aux pensionnés.

M. Knowles: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il s'assurer si certains de ces foyers ont été construits avec l'aide financière du gouvernement fédéral?

L'hon. J. R. Garland (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je me demande si le député me permettrait de répondre à cet aspect particulier de sa question.

M. Knowles: Enchanté!

L'hon. M. Garland: J'ai relevé, aujourd'hui, cette nouvelle dans le journal, et j'ai supposé qu'il y aurait des interpellations à ce sujet. Je suis heureux de pouvoir dire au député que l'établissement de Fairview est une maison à l'usage de nos citoyens âgés, à laquelle la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui relève du gouvernement fédéral, n'a eu financièrement aucune part ni d'aucune autre façon. Comme le sait la Chambre, nous avons pris des dispositions pour veiller à ce que les citoyens âgés n'aient à assumer aucune charge supplémentaire à la suite du relèvement de leur pension, en ce qui concerne toute entreprise de logement dont le loyer est régi par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il s'agit ici d'entreprises à dividendes limitées et d'entreprises publiques de logement où habiteraient des personnes âgées.

LES POSTES

BELLEVILLE (ONT.)—DÉCLARATION AU SUJET DU CHANGEMENT DE LOCAUX DU BUREAU DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Azellus Denis (ministre des Postes): En réponse à la question que le député d'Hastings-Frontenac m'a posée hier à propos de la situation de maître de poste à Belleville, j'aimerais dire à la Chambre que le maître de poste de Belleville, M. John A. Ireland, a été accusé de s'être mêlé activement de politique, contrairement à l'article 61 de la loi sur le Service civil. Le maître de poste a admis sous serment le bien-fondé des accusations portées contre lui. Sa déclaration se lit en partie comme il suit:

Je, John Alexander Ireland, déclare solennellement que, lors des campagnes politiques de 1957,

1958, 1962 et 1963, j'ai été directeur de la campagne pour M. Lee Grills. Je remplis les fonctions de maître de poste du bureau auxiliaire n° 5 de Belleville depuis 1960...

M. Grills est l'ancien député conservateur d'Hastings-Sud. Il a été élu en 1957, réélu en 1958 et en 1962, et il a été le candidat conservateur défait en 1963. Le congédiement de M. Ireland a été approuvé le 15 octobre dernier.

M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur, je sais gré au ministre des Postes de ce renseignement, mais tel n'était pas le grief. Tandis que j'y suis, j'aimerais demander au ministre des Postes si, oui ou non, M. Royce Frith, qui, je crois, est l'ancien président de l'Association libérale de l'Ontario, lui a présenté des instances en faveur de M^{me} Clare Stewart, d'Enterprise, en Ontario.

L'hon. M. Denis: Monsieur l'Orateur, je n'en sais rien, mais je ne voudrais pas empêcher qui que ce soit de présenter des instances ni de postuler l'emploi.

LA RADIODIFFUSION

QUESTION AU SUJET DU RENOUELEMENT DE MANDATS AU BUREAU DES GOUVERNEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État une question qui n'appelle pas la controverse. J'aimerais lui demander s'il a informé certains des nombreux membres du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, dont le mandat expire ces jours prochains, que leur mandat ne sera pas renouvelé?

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Non, monsieur l'Orateur, je ne pense pas que ce soit une de mes fonctions. Lorsque le gouvernement aura décidé de recommander des nominations, les personnes seront désignées de la façon ordinaire.

M. Fisher: Une question complémentaire. Étant donné les paroles qu'a prononcées le ministre au sujet de l'industrie de la radiodiffusion, qui exigerait une période de stabilité, a-t-il songé à prendre cette mesure afin d'aider à dissiper la confusion qui pourrait suivre un remplacement complet des membres du Bureau?

L'hon. M. Pickersgill: Il n'y a aucune possibilité d'un remplacement complet des membres du Bureau, comme l'honorable représentant, qui est un député de la Chambre très bien informé, doit le savoir.